

RÈGLEMENT DE LA LOTERIE PROMOTIONNELLE DENOMMEE « LA RENTREE DES SPORTIFS »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société DECATHLON CÔTE D'IVOIRE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle de droit ivoirien, au capital de 604 578 000 FCFA, dont le siège social est sis à Abidjan Marcory, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing – 26 BP 1433 ABIDJAN 26, enregistrée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) sous le numéro CI-ABJ-2015-B-17632 représentée par Madame Jennifer DUMONT, (ci-après la « société organisatrice »), organise une loterie promotionnelle dénommée « LA RENTREE DES SPORTIFS ».

ARTICLE 2 - OBJET

Dans le cadre de son action promotionnelle d'octobre 2024, la société DECATHLON CÔTE D'IVOIRE organise la loterie promotionnelle dénommée « LA RENTREE DES SPORTIFS » qui a pour but de récompenser ses clients et de promouvoir la pratique du sport en Côte d'Ivoire.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peut participer à la présente loterie promotionnelle toute personne :

1. Vivant en Côte d'Ivoire ;
2. Agée de dix-huit (18) ans révolus (jeu interdit aux mineurs de moins de dix-huit (18) ans; et
3. N'ayant pas fait l'objet d'un cas vol, de fraude, de malversation dans les magasins de DECATHLON ou de divulgation d'informations mensongères dans le but de ternir l'image de DECATHLON.

Les membres du personnel de DECATHLON sont interdits de participer à cette loterie.

ARTICLE 4 - DEBUT ET FIN DE LA LOTERIE

La loterie promotionnelle « LA RENTREE DES SPORTIFS » se déroulera sur la période allant du 1^{er} Octobre 2024 à 8h00 (huit heures du matin) au 31 Octobre 2024 à 23h59 (vingt-trois heures cinquante-neuf), avec tirages au sort (désignation des gagnants) le 02 novembre 2024.

ARTICLE 5 - CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION A LA LOTERIE PROMOTIONNELLE

La participation à cette loterie promotionnelle se fait par achat minimum d'un montant de quinze mille (15.000) F CFA dans tous les magasins DECATHLON du district d'Abidjan et via la plateforme internet www.decathlon.ci, contre remise d'un ticket de tombola.

Décathlon Côte d'Ivoire SASU

Capital : 604 578 000 F CFA - RCCM : CI-ABJ-2015-B-17632 – CC : 1540783D

Abidjan Marcory, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing – 26 BP 1433 ABIDJAN 26 Tél: 27.21.23.07.80 - Email: Contactci@decathlon.com -

www.decathlon.ci

ARTICLE 6 - RESPECT DU REGLEMENT ET DES VALEURS ATTACHEES A LA LOTERIE

La participation à la loterie promotionnelle « LA RENTREE DES SPORTIFS » implique l'acceptation sans réserve du présent Règlement. Chaque participant devra donc s'assurer du respect du présent Règlement.

Tout participant reconnaît que toute attitude et/ou comportement contraire au présent Règlement et/ou que toute atteinte à l'image de DECATHLON (Divulgateion d'informations mensongères ; Utilisation frauduleuse de l'identité des marques de DECATHLON ; vente d'articles de contrefaçon) est passible de suspension à la loterie promotionnelle.

ARTICLE 7 – LOTS

| Désignation | Quantité | Prix unitaire | Montant Total |
|--|----------|---------------|------------------|
| Tapis de course T540C Connecté, 16 km/h, 45x125 cm | 1 | 560000 | 560000 |
| VÉLO VTT ST 100 GRIS 27,5" | 1 | 310000 | 310000 |
| Vélo d'appartement ESSENTIAL | 1 | 150000 | 150000 |
| 10 Bons d'achats de 20000Frs | 10 | 20000 | 200000 |
| 10 Bons d'achats de 15000Frs | 10 | 15000 | 150000 |
| 10 Bons d'achats de 10000Frs | 10 | 10000 | 100000 |
| 5 Bons d'achats de 50000Frs | 5 | 50000 | 250000 |
| TOTAL GLOBAL | | | 1 720 000 |

ARTICLE 8 – DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre uniquement de la communication des résultats de la présente loterie promotionnelle, les gagnants acceptent que leurs noms, prénoms, images et voix soient utilisés par DECATHLON CÔTE D'IVOIRE à des fins publicitaires ou promotionnelles sans contrepartie financière, c'est-à-dire à titre gracieux et exclusif. Les enregistrements pouvant être diffusés en tout ou partie sur une ou plusieurs chaînes de télévision et/ou d'autres supports tels que : la presse-magazine et/ou les réseaux sociaux.

Le consentement desdits gagnants est exprès et donné par écrit sur une fiche de recueil de consentement prévue en annexe.

Les données personnelles des participants sont collectées et traitées conformément à la réglementation en vigueur. Elles ne seront utilisées uniquement que pour les besoins du jeu et ne seront pas transmises à des tiers.

Conformément à la loi n°2013-450 relative à la protection des données à caractère personnel, les gagnants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. S'ils souhaitent l'exercer, ils peuvent adresser leur demande à l'adresse mail : vosdonneespersonnelles@decathlon.ci.

Décathlon Côte d'ivoire SASU

Capital : 604 578 000F CFA - RCCM : CI-ABJ-2015-B-17632 – CC : 1540783D

Abidjan Marcory, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing – 26 BP 1433 ABIDJAN 26 Tél: 27.21.23.07.80 - Email: Contactci@decathlon.com - www.decathlon.ci

ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, DECATHLON se réserve le droit de modifier, écourter, prolonger ou annuler la loterie promotionnelle. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 10 - VERIFICATION DE L'IDENTITÉ DES PARTICIPANTS

Pour assurer le respect de la législation en vigueur, notamment l'article 59 de la Loi n°2020-480 du 27 mai 2020, portant régime juridique des jeux de hasard en Côte d'Ivoire, les participants autorisent DECATHLON à procéder à toutes vérifications concernant leur identité.

ARTICLE 11 - LITIGES

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi ivoirienne.

Toutes contestations qui découlent du présent jeu ou qui s'y rapportent, feront l'objet d'un règlement amiable entre les Parties dans un délai de 30 jours.

A défaut d'accord entre les parties, l'Autorité de Régulation de Jeux de Hasard (ARJH) sera compétente pour connaître du litige

ARTICLE 12 – DEPOT DU RÈGLEMENT

Le règlement est déposé chez maître DJIEZION JOCELIN, Commissaire de justice près la section de Tribunal de Soubré et la Cour d'appel de Daloa, BP 1615 Soubré, quartier Nabouhi extension immeuble Salifou 2ème étage porte 11, Tel:07 09 60 88 67 et 05 46 29 92 99.

LE COMMISSAIRE DE JUSTICE



Jocelin DJIEZION



DECATHLON C.I.

DECATHLON COTE D'IVOIRE SASU
Capital: 604 578 000 F CFA
RCCM: CI-ABJ-2015-B-17632 / CC: 1540783 D
26 BP 1433 ABIDJAN 26 / Tel.: 27 21 23 07 80
Abidjan Marcory, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing
Email: contactci@decathlon.com
www.decathlon.ci

Jennifer DUMONT



Décathlon Côte d'Ivoire SASU

Capital : 604 578 000 F CFA - RCCM : CI-ABJ-2015-B-17632 – CC : 1540783D

Abidjan Marcory, Boulevard Valéry Giscard d'Estaing – 26 BP 1433 ABIDJAN 26 Tél: 27.21.23.07.80 - Email: Contactci@decathlon.com -

www.decathlon.ci